

Les tarifs et informations des installations d'assainissement des particuliers

Le contrôle périodique des installations est effectué tous les 6 ans.

Quelles sont les modalités de paiement des contrôles d'installations d'assainissement individuel ?

Quels sont les montants des contrôles des installations d'assainissement individuel ?



Tarifs au 1er janvier 2023

- **Contrôle de conception:** 110€
- **Contrôle de réalisation:** 130€
- **Contrôle périodique de bon fonctionnement** 120€
(le montant de ce contrôle sera prélevé à raison de 20€/an pendant 6 ans sur la facture d'eau. Il est possible de régler la prestation en une seule fois en contactant le service Assainissement).
- **Contrôle pour transaction:** 220€
- **Contre-visite** (depuis le 01/06/2019): 50€

Les tarifs s'entendent TTC, la TVA sur l'assainissement non collectif est de 10%

Tarif pour les installations 20 Equivalent Habitant et plus



Nos conseils pour une installation aux normes [↗](#)

Pour contacter le service Assainissement par mail assainissement@estuaire-sillon.fr [↗](#) ou au 02 28 00 98 34

› Horaires :

Lundi, mardi, mercredi: 9h-12h/13h30-17h

Fermé le jeudi

Le vendredi, accueil téléphonique uniquement

Dans cette rubrique



Comment se déroule le contrôle de bon fonctionnement ?



Comment lire les conclusions du rapport de bon fonctionnement ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) délivre le diagnostic d'assainissement.



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ESTUAIRE ET SILLON**

2 Boulevard de la Loire - CS7024
44260 Savenay

HORAIRES :

Accueil du public du lundi au vendredi
9h00 > 12h30
13h30 > 17h00